



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-686

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2024-10-29-00011 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-10-30-00001 - Arrêté n° 2024-01571 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (2 pages)

Page 6

75-2024-10-30-00002 - Arrêté n° 2024-01572 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-10-29-00011

Arrêté directorial modifiant l'arrêté
n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la
liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de
l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté directeur modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Le Directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôle d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté ANA 401 2024 09 0006 du 30 septembre 2024,

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} novembre 2024, l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié susvisé, il est substitué à :

*« - Pour le Centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) :
Madame Michèle JARRAYA. »*

Ce qui suit :

*« - Pour le Centre de la formation et du développement des compétences (CFDC) :
Madame Florence KANIA, par intérim. »*

ARTICLE 2 : L'article 2 modifié susvisé, il est substitué à :

*« - **Monsieur Odon MARTIN-MARTINIERE** directeur du Centre de formation du développement des compétences (CFDC), exerce ses fonctions sous l'autorité de Madame Vanessa FAGE MOREEL, Directrice des ressources humaines (DRH). »*

Ce qui suit :

*« - **Madame Florence KANIA** directrice du Centre de formation du développement des compétences (CFDC), par intérim, exerce ses fonctions sous l'autorité de Madame Vanessa FAGE MOREEL, Directrice des ressources humaines (DRH). »*

Le reste est sans changement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 octobre 2024

Signé par

Le directeur général

Nicolas REVEL

Préfecture de Police

75-2024-10-30-00001

Arrêté n° 2024-01571 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 30 OCT 2024

ARRETE N° 2024-01571

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Des médailles pour actes de courage et de dévouement sont décernées aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la police judiciaire de Paris dont les noms suivent :

A l'échelon «argent de 2ème classe» :

- **M. Jonathan FAVIER** né le 26 juin 1980, Capitaine de police ;
- **M. Sébastien CHAMPALOUX**, né le 28 avril 1977, Brigadier-chef de police ;
- **M. Corentin MICHAUX**, né le 26 janvier 1993, Brigadier-chef de police ;

A l'échelon «bronze» :

- **M. Nabil LATRECHE**, né le 17 février 1975, Major de police ;
- **M. Mounir BELFAR**, né le 15 janvier 1977, Brigadier-chef de police ;
- **M. Farouke BELDJOUDI**, né le 31 mars 1978, Brigadier-chef de police ;
- **M. Arnaud RENNESSON**, né le 29 juin 1989, Brigadier-chef de police ;

- **M. Malik ZOUAD**, né le 15 août 1987, Gardien de la paix ;
- **M. Baptiste GIRAUD**, né le 5 novembre 1995, Gardien de la paix.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé Laurent NUÑEZ

Préfecture de Police

75-2024-10-30-00002

Arrêté n° 2024-01572 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CABINET DU PREFET

Paris, le 30 OCT 2024

ARRETE N° 2024-01572

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Caporal Gurvan STEPHAN**, né le 1^{er} février 1997, affecté au sein de la 24^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris et à **M. Alexandre HALOUT**, né le 16 août 2003 à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé Laurent NUÑEZ